



République Française
Ville de Saint-Cloud

Secrétariat général des assemblées

Convocation du Conseil municipal

Vu l'article L.2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et le décret n°2020-571 du 14 mai 2020,

Les membres du Conseil municipal, élus le 15 mars 2020, sont convoqués en Mairie pour la séance d'installation, et l'élection du Maire et des Adjointes :

Le samedi 23 mai 2020 à 15 heures
Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, prise dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, cette séance du Conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister. Afin de préserver le caractère public de la réunion, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

DEROULEMENT DE LA SEANCE - ORDRE DU JOUR

- I. Appel et installation des membres du Conseil municipal
- II. Installation du doyen d'âge à la présidence de l'assemblée et désignation de deux assesseurs
- III. Délibérations et charte de l'Élu local
 - 13/ Nomination du secrétaire de séance
 - 14/ Election du Maire
 - 15/ Fixation du nombre des adjoints au Maire
 - 16/ Election des adjoints
 - 17/ Délimitation du périmètre de six quartiers et mise en place des conseils de quartier
 - 18/ Création de trois postes d'adjoints en charge de quartiers
 - 19/ Election de trois adjoints en charge de quartiers

Distribution aux élus de la Charte de l'Élu local et du chapitre du Code général des collectivités territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (article L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28)

- 20/ Délégation d'attributions au Maire

A Saint-Cloud, le 18 mai 2020

Le Maire,
Éric BERDOATI





Ordre du jour du Conseil municipal

**Séance d'installation,
Election du Maire et des adjoints
Samedi 23 mai 2020 à 15h00
Salle des Mariages de l'Hôtel de Ville**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, prise dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, cette séance du Conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister. Afin de préserver le caractère public de la réunion, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

- I. Appel et installation des membres du Conseil municipal
- II. Installation du doyen d'âge à la présidence de l'assemblée et désignation de deux assesseurs
- III. Délibérations et charte de l'élu local

- 13/ Nomination du secrétaire de séance
- 14/ Election du Maire
- 15/ Fixation du nombre des adjoints au Maire
- 16/ Election des adjoints
- 17/ Délimitation du périmètre des quartiers et mise en place des conseils de quartier
- 18/ Création de trois postes d'adjoints en charge de quartiers
- 19/ Election de trois adjoints en charge de quartiers

Distribution aux élus de la Charte de l'Élu local et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (article L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28)

- 20/ Délégation d'attributions au Maire

A Saint-Cloud, le 18 mai 2020

Le Maire,
Éric BERDOATI

